



GV 2016 D9

DECRET DE RECONNAISSANCE

- Considérant les canons 298 à 311 et 321 à 326 du *Code de Droit canonique* concernant les associations privées de fidèles,
- Au vu de la demande de l'Association « Fraternité des prisons 'Le Bon Larron' » en date du 21 avril 2016 demandant sa reconnaissance en association privée de fidèles
- Au vu des statuts de ladite association, déposés le 16 avril 2016 à la Chancellerie du diocèse de Versailles,
- considérant que l'objet de cette association rejoint pleinement les œuvres de miséricorde à l'égard des détenus et prisonniers,

Nous, Monseigneur Eric AUMONIER

Evêque de Versailles pour les Yvelines

reconnaissons les statuts de l'Association « Fraternité des prisons 'Le Bon Larron' » constituée en association privée de fidèles, pour une durée de cinq ans, *ad experimentum*.

L'association « Fraternité des prisons 'Le Bon Larron' » ne manquera pas d'envoyer chaque année, à l'évêque de Versailles, un résumé de ses actions d'évangélisation et d'apostolat.

Donné à Versailles, le 20 novembre 2016, en la solennité du Christ Roi, clôture de l'année de la Miséricorde.



Par mandement,
Mr l'Abbé Bruno BONNET
Chancelier

A Versailles, le 20 Nov 2016

† Éric AUMONIER
Évêque de Versailles